



**Syndicat Mixte de la Base de Loisirs  
de Saint-Quentin en Yvelines**

N°2022-D29

**OBJET :**  
Demande crédits  
d'investissement  
Région : Acquisition  
d'une voiture  
électrique et borne de  
recharge

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**

Le 05 octobre à 17h

Le Comité Syndical légalement convoqué pour la séance du 28 septembre 2022 n'a pu se réunir faute de quorum. Il est de nouveau convoqué ce jour avec le même ordre du jour et s'est tenu à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

**Etaient présents :**

Mesdames Chantal CARDELEC - Sandrine GRANDGAMBE (suppléante)  
Monsieur José CACHIN

**Etaient absents excusés :**

Mesdames Colette GERGEN- Anne CAPIAUX- Sylvie PIGANEAU  
Messieurs Nicolas DAINVILLE- Bertrand COQUARD - Othman NASROU - Ali RABEH

**A donné pouvoir :**

Monsieur NASROU à Monsieur CACHIN

**CONSIDERANT** que la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a notamment pour objectif le développement significatif des véhicules électriques et des bornes de recharges pour ces derniers ;

**CONSIDERANT** que l'éloignement entre les diverses activités sur le site implique pour le personnel des déplacements fréquents notamment le week-end (plus de 5 km entre le bâtiment administratif et la voile ainsi que l'accrobranche) ;

**CONSIDERANT** que des modes doux de déplacements sont privilégiés tel que le vélo mais que lorsqu'il s'agit de déplacer du matériel imposant comme une sonorisation, ainsi qu'assurer des livraisons d'affiches, plans, le véhicule est indispensable ;

**CONSIDERANT** qu'à ce jour le nombre de véhicules disponibles, au nombre de 3, ne permet pas de fonctionner de manière optimale, et qu'il s'agit de la raison pour laquelle un véhicule supplémentaire est nécessaire ;

**CONSIDERANT** que l'île de loisirs possède majoritairement des véhicules de service à moteurs thermiques et qu'elle est classée site, pour partie en Réserve Naturelle Nationale, et ayant pour élément d'attractivité la relation à la nature, et que l'île de loisirs s'est engagée depuis deux années dans une démarche d'exemplarité environnementale ;

**CONSIDERANT** que par ailleurs, afin de satisfaire aux orientations gouvernementales en matière de transition écologique ainsi qu'à la politique régionale d'économie circulaire, il convient d'amorcer un développement du parc automobile électrique de l'île des loisirs ;

**CONSIDERANT** qu'il convient dès lors, de solliciter des crédits d'investissement auprès de la Région Ile de France permettant l'acquisition d'un véhicule électrique pour un montant de 36 000€ TTC ;

Mbres en exercice : 9  
Présents : 3  
Suffrages exprimés : 3

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** des crédits d'investissement auprès de la Région Ile de France, pour un montant de 36.000 € TTC pour l'acquisition d'un véhicule électrique ;

**AUTORISE** le Président à signer tous documents utiles.



Fait à Trappes, le 05 octobre 2022  
Le Président du Syndicat Mixte  
**José CACHIN**